

## MJC mode d'emploi

### ADHESION

La MJC est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901.

L'adhésion est obligatoire pour pratiquer les activités proposée et donne lieu à la délivrance d'une **carte astuce**. L'adhésion est annuelle, non remboursable et prise à l'inscription.

Adhérer à la MJC c'est adhérer aux valeurs que porte et défend notre réseau d'éducation populaire. En tant qu'adhérent vous pouvez participer à la vie de l'association, proposer des idées, vous investir dans les différentes commissions, devenir membre du conseil d'administration.

La **carte astuce** permet d'être assuré pour la pratique d'une activité, de bénéficier de tarifs préférentiels pour certains spectacles dans les MJC et permet des réductions chez certains commerçants Gaillacois et régionaux (demander la liste à l'accueil).

**Adhésion MJC (CARTE ASTUCE) de septembre à fin août :**

**10€** : - de 18 ans - **12€** : RSA, demandeur d'emploi, étudiant - **19€** : Adulte

### TARIFS / CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les tarifs des clubs d'activités sont mentionnés à l'année.

*Les inscriptions sont enregistrées à l'année. Après un cours d'essai, toute activité engagée est due et doit être réglée dès sa pratique. Le remboursement d'une activité n'est possible qu'en cas d'arrêt définitif de votre part. Seule une raison médicale ou professionnelle peut justifier une demande de remboursement. Il sera soumis à présentation d'un justificatif (médical/déménagement) datant de moins d'un mois. Tout mois entamé est dû.*

*La MJC s'engage à assurer un minimum de 30 cours durant la saison sauf cas exceptionnel.*

Une autorisation parentale pour les – de 18 ans est obligatoire.

Les clubs d'activités ne fonctionnent pas pendant les périodes de vacances scolaires (sauf exception). La direction se réserve le droit d'annuler un atelier ou un horaire d'atelier si le nombre de participants est insuffisant.

La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou autres.

### PAIEMENT

Echelonnement de paiement possible : 3 chèques encaissés

**fin octobre / début janvier / début avril. A l'ordre de MJC GAILLAC.**

### REDUCTIONS (pas de cumul de réductions)

**-10 %** : à partir de la 2e activité (la -chère) ou du 2e membre d'une même famille (les inscriptions doivent être prises en même temps)

**-20 %** : pour les étudiants/demandeurs d'emploi/RSA (**sur justificatif**)

Pas de réduction sur tarif couple.

Différentes aides et réductions possibles (CAF, MSA, ANCV, Ch.collégien, Pass Culture, Pass Sport). N'hésitez pas à vous renseigner.

## PAIEMENT EN 3 FOIS

### Ajouter le montant de la Carte Astuce (adhésion) sur le 1<sup>er</sup> chèque

(10€ : - de 18 ans / 12€ : RSA, ddeurs d'emploi, étudiants / 19€ : Adultes)

<i>Montant cotisation</i>	<b>3 Chèques</b>	<i>Montant cotisation</i>	<b>3 Chèques</b>
<b>84 €</b>	28 x 3	<b>190 €</b>	64 + 63 + 63
<b>90 €</b>	30 x 3	<b>192 €</b>	64 x 3
<b>111 €</b>	37 x 3	<b>195 €</b>	65 x 3
<b>114 €</b>	38 x 3	<b>205 €</b>	69 + 68 + 68
<b>120 €</b>	40 x 3	<b>210 €</b>	70 x 3
<b>129 €</b>	43 x 3	<b>213 €</b>	71 x 3
<b>130 €</b>	44+43+43	<b>215 €</b>	73 + 71 + 71
<b>132 €</b>	44 x 3	<b>220 €</b>	74 + 73 + 73
<b>140 €</b>	48+46+46	<b>237 €</b>	79 x 3
<b>159 €</b>	53 x 3	<b>240 €</b>	80 x 3
<b>163 €</b>	55+54+54	<b>255 €</b>	85 x 3
<b>165 €</b>	55 x 3	<b>280 €</b>	94 + 93 +93
<b>174 €</b>	58 x 3	<b>285 €</b>	95 x 3
<b>180 €</b>	60 x 3	<b>363 €</b>	121 x 3
		<b>370 €</b>	124+123+123

**Chèques à l'ordre de MJC GAILLAC**  
**(encaissés fin octobre, début janvier, début avril)**